



40% des postes d'internes sont orientés vers la médecine générale

La répartition des futurs postes dévolus aux internes ayant récemment passé les épreuves classantes nationales a été décidée par le ministère des solidarités et de la santé. A l'issue des arbitrages, 3313 postes sur 8281 sont orientés vers la médecine générale, **soit 40% du total**¹.

Ce chiffre est en baisse conséquente par rapport à 2012 où cette répartition était de 47%². Il s'explique par la création récente de plusieurs diplômes d'études spécialisées nécessitant d'être pourvus.

Bien que cette diminution ait de quoi surprendre compte tenu des besoins de médecins généralistes au sein des territoires, le SNEMG se réjouit que la création des nouveaux D.E.S n'ait pas diminué la part d'internes orientés vers la médecine générale en deçà de 40%.

Il est désormais important de pouvoir former ces futurs internes de médecine générale dans des conditions satisfaisantes afin qu'ils se sentent prêts à exercer une des spécialités les plus exigeantes.

Le SNEMG rappelle que pour être formés, les internes de médecine générale bénéficient de nettement moins de moyens que dans les autres disciplines. En 2017 le ratio enseignant équivalent temps plein/étudiants reste 8 fois moins important en médecine générale que dans les autres disciplines. Le D.E.S de médecine générale est le seul à ne durer que 3 ans, ce qui est parfaitement inadapté en regard du niveau de compétence à acquérir. Seuls 2% des internes peuvent accéder à un poste de chef de clinique de médecin générale.

Ce contexte amène une part importante des jeunes médecins généralistes à s'éloigner de l'exercice de la discipline ce qui constituera autant de médecins qui manqueront dans les territoires.

Par conséquent, le SNEMG demande :

- La poursuite des nominations d'enseignants généralistes avec la **nomination de l'ensemble des enseignants reconnus aptes par le Conseil national des universités.**

1 Arrêté du 6 juillet 2017 fixant au titre de l'année universitaire 2017-2018 le nombre d'étudiants susceptibles d'être affectés à l'issue des épreuves classantes nationales en médecine, par spécialité et par centre hospitalier universitaire. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/7/6/SSAH1719410A/jo>

2 Arrêté du 10 juillet 2012 fixant le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine par interrégion, discipline et spécialité ainsi que leur répartition par centre hospitalier universitaire au titre de l'année universitaire 2012-2013. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026178814>



Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale

3 rue Parmentier - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Tél. : 01.75.62.22.90

- La poursuite de l'augmentation du nombre de chefs de clinique de médecine générale
- Le passage de la durée du D.E.S à 4 ans avec une maquette de stage résolument tournée vers l'exercice en milieu ambulatoire et cohérente avec les tâches demandées aux médecins généralistes.

Organiser une formation de qualité pour les futurs internes de médecine générale, c'est leur permettre d'exercer la discipline une fois diplômés et éviter une fuite vers d'autres modes d'exercice dont les territoires et la population n'ont pas besoin.

Dr Anas Taha, Président du SNEMG.